



**Centre de ressources Ville caraïbe**

Immeuble La Varangue. 36, Bd, A. Cabral 97200  
Fort-de-France, BP 7222, 97277 Schoelcher cedex.  
Tel/fax 0596 68 64 52 - [www.villecaraibe.com](http://www.villecaraibe.com)

## **Matinée d'informations et d'échanges sur la lutte contre les discriminations à la lumière du contexte martiniquais**

Intervenant : **Justin DANIEL**, Président du Centre de ressources, Doyen de la faculté de droit et d'économie de la Martinique. Diaporamas de la matinée sur le site Internet dans documentation et rubrique lutte contre les discriminations.

**Compte rendu du mercredi 24 juin 2009**



## **Participants**

Mathieu PETIT, Directeur du Centre de ressources ville caraïbe,  
Milène POLOMACK, Ass. Regards neufs sur les différences  
Philippe YERRO, Anthropologue, consultant,  
José NOSEL, La Halde,  
Jocelyne BRAILLON, La Halde,  
Catherine ANNEVILLE, La Halde,  
Marie-George CEBAREC, AADPAS,  
Xavier LAVAL, AADPAS,  
Danielle HEMAT ALEXANDRINE, ADI,  
Edouard ANGELY, ADI,  
Colette CESAIRE, ANVP,  
Marie-Odile GLISE, Action Sida Martinique,  
Silice, Ass. Au delà des Préjugés,  
David GOVINDIN, CAF de la Martinique,  
Monique VERIN, PLIE de la CACEM,  
Alexandra MATEZUA-LOUIS, Ville de Fort-de-France,  
Aimé JOYAU, élu du Prêcheur,  
Emilie ELISE-BANAL, Ville du Prêcheur,  
Lydia PERRIET, Ville du Prêcheur,  
Roselyne RANGOLY, La Ruche,  
Jean BELLETERRE, La RUCHE,  
Marie-Louise PAMPHILE, La Ruche,  
Josette AUGUSTIN, Droits des Femmes,  
Murielle LEDRY, CCAS de Schoelcher,  
Catherine TIBURCE, Médiatrice familiale, GIP DSU Lamentin,  
Louise EUTIONNAT, Mairie du Robert,  
Carole VALENDOFF-MARC, CLLAJ Martinique,  
Muriel ERDUAL, CLLAJ Martinique,  
Jean JACQUES-ANDRE-COQUIN, Mairie de Sainte Luce,  
Catherine ANNEVILLE,  
Raphaëlle AUGUSTIN, Mission Locale de la Cabesterre,  
Yean BELLETERRE, PAEJ,  
Louis-Marie NELZY, ASTH.  
...et non inscrits

## La lutte contre les discriminations à la lumière du contexte martiniquais

**Mathieu PETIT (Directeur du Centre de Ressources) :** L'objectif du Centre de ressources concernant cette matinée sur la lutte contre les discriminations est de lancer un chantier qui permettra une réflexion et une approche durable et opérationnelle sur les concepts d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations à la lumière du contexte martiniquais.

La politique de la ville est également interpellée par la question des discriminations car elle a pour premier objet la réduction des inégalités territoriales. Un sentiment de discrimination peut exister dans les quartiers prioritaires, confirmé souvent par le constat d'inégalités nettes qui ne peuvent pas toutes s'expliquer par des différences de situation. La prévention des discriminations est récemment imposée par les textes (Circulaire du 24 mars 2006 relative à l'élaboration des CUCS) comme un axe transversal distinct de l'intégration dans les Contrats urbains de cohésion sociale.

L'objectif de ce premier séminaire est donc de clarifier les concepts, de présenter les dispositifs légaux disponibles en la matière, les expériences et démarches en cours, ainsi que les institutions qui peuvent aider tous les acteurs à progresser et à s'engager sur ces questions : la HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Agence nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances (Acsé).

L'objectif à plus long terme est de débiter une démarche opérationnelle en faisant connaître les acteurs, les institutions, les outils juridiques à dispositions, en diffusant les expériences existantes en favorisant les études et recherches et la mise en place d'un « savoir collectif » sur la réalité des discriminations au regard des réalités martiniquaise.

En proposant également des projets de formation, des axes de travail pour les acteurs, des changements à opérer.

## **Les concepts d'intégration, d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations**

### **Définition des concepts et aspects socio-historiques des discriminations en Martinique**

**Intervention de Justin DANIEL, Président du Centre de ressources et Doyen UFR de droit de la Martinique (DIAPORAMA).**

La question de la lutte contre les discriminations sera abordée de manière un peu particulière avec une approche conceptuelle et une évolution des notions telles que l'on peut les appréhender à travers les différents dispositifs de politiques publiques qui ont émergé depuis près de soixante ans.

Nous ferons vivre la dimension pratique à travers les exposés qui suivront et les expériences qui sont menées à la Martinique.

Pour commencer un bref historique sur la mise en place des politiques publiques pour lutter contre les discriminations, même si au départ, le terme discrimination n'apparaissait pas dans le trousseau de ces politiques publiques, dans le répertoire d'actions des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle, je parle du déni à la reconnaissance officielle du phénomène des discriminations, qui est liée à ce que j'appelle le paradoxe français.

Un paradoxe facilement repéré à travers une sorte d'enflure des dispositions normatives tels que : la Déclaration des droits de l'homme, le Préambule de la Constitution de 1946 repris par la Constitution de 1958.

Autant d'éléments qui interdisent toute discrimination fondée sur la race et pourtant c'est là qu'intervient le paradoxe. Pendant longtemps il n'y a pas eu en France de prise en compte dans les politiques publiques de l'idée même de lutte contre les discriminations. Il va falloir une impulsion européenne dans les années quatre-vingt-dix pour qu'il en soit autrement.

On s'aperçoit que cette prétention égalitaire affichée par le texte constitutionnel qui n'a cessé de s'affirmer depuis 1789 a été pendant longtemps invalidée par toute une série de pratiques :

#### **- EXEMPLES -**

- La discrimination envers les femmes : Il a fallu attendre un siècle entre la proclamation du suffrage universel en 1848 sous la Deuxième

République et 1944-1946 pour que les femmes accèdent à l'exercice du droit de vote.

- L'exclusion des indigents au sein de la société française : (ouvrages de : Pierre Rosanvallon – Le sacre du citoyen, Histoire du Suffrage Universel en France ; Robert Castel – Les métamorphoses de la question sociale -)
- Apparition de catégories minorisées avec une deuxième vague de colonisation qui se déroulera au 19e siècle - figure de l'indigène – Les indigènes dans les colonies n'avaient pas les mêmes droits que les Français.

On assiste donc à la construction de catégories minorisées, de représentations négatives pour ces catégories, parallèlement à l'émergence de la figure du dominant qui prend la forme de l'Homme Blanc, d'âge moyen, relativement aisé.

Dans ces conditions, l'idée de discrimination qui n'apparaissait pas dans le discours des politiques, va rester pendant longtemps très fortement associée à l'immigration post coloniale.

Pour mieux appréhender l'évolution qui s'est opérée, nous examinerons quatre périodes historiques dans l'émergence des politiques publiques en France, qui sont plus ou moins en phase avec la conception que l'on a de l'égalité ou de la discrimination.

On s'apercevra que le fil rouge des politiques publiques est bien l'enjeu de l'immigration qui va se manifester sous des formes renouvelées, selon les périodes historiques concernées.

La notion d'intégration va recevoir une sorte d'assentiment général dans l'échiquier politique de droite et de gauche mais va se révéler inefficace.

On assiste dans la deuxième moitié des années 90 à un tournant avec deux niveaux : l'accent est très clairement mis sur la lutte contre les discriminations et progressivement émerge une nouvelle conception à travers l'égalité des chances. Ces notions ne sont pas neutres et nous aurons l'occasion d'interroger leur pertinence.

La période actuelle est inscrite dans une nouvelle conception des politiques publiques que j'appellerais la culture du chiffre, l'intégration et la performance.

Au long de ces quatre périodes, on a mis du temps en France à découvrir le caractère systémique et massif des pratiques discriminatoires en dépit de l'existence d'un arsenal de normes juridiques nationales et supranationales.

## **1) 1960-1990 : Action sociale et logement**

- 30 glorieuses, vagues d'immigration 1945-1975: Croissance continue, reconstruction de la France par l'apport d'une main d'œuvre étrangère

qui ne souhaitera pas repartir pour la plupart ( Europe du Sud/Maghreb - 1950/1970). C'est seulement dans les années 80 qu'on le constatera.

- Babyboom,
- En Martinique : période du Bumidom,

D'un côté on allait chercher les bras pour notamment travailler dans le bâtiment et de l'autre à travers le Bumidom on fournissait la fonction publique.

L'accent est mis alors sur les problèmes de logements, sur l'action sociale en direction des immigrés.

### ► **Deux motivations dans les années 1964 -1970 :**

**A) Loger :** FTM (Foyer des Travailleurs Migrants) : Sonacota (1956) politique de résorption des bidonvilles ;

**B) Aider :** FASTIF (Fonds d'Actions Sociales pour les travailleurs Immigrés et leur Famille -1958) qui deviendra le FASILD (Fonds d'Action Sociales et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations en 2001) puis l'ACSE (Agence de Cohésion Sociale et d'Égalité des chances en 2006).

### **Autres dispositifs :**

. SSAE (Service Social d'Aide aux Emigrants) fondé en 1926 devenu en 2008 le Soutien Solidarité et Actions en faveur des Emigrants ;

. ASSFAM, (Association Service Social FAMILIAL Migrants), services de droit commun ;

Avec le premier choc pétrolier vers la fin de l'année 1974, on assiste à la radicalisation du discours anti immigré (Lionel Stoléro, Secrétaire d'Etat chargé de l'immigration va incarner ce tournant historique). On a le sentiment à cette époque que les immigrés deviennent les responsables des problèmes de la croissance et la situation ira en s'aggravant avec la période qui s'ouvrira en 1985 – 2008.

## **2) 1985-2000 : Accueil et intégration**

### **Contexte**

Durant cette période l'immigration est constituée en enjeu majeur de la vie politique et en objet de politique publique. Lors des élections municipales en 1983 l'enjeu de l'immigration tenait déjà une place importante dans le discours des politiques tout au long de la campagne. Un maire du Front National sera élu à Dreux en 1983 et pour les élections européennes, le Front National réalisera un score qui surprendra tout le monde.

Cette période est caractérisée par des tensions sociales et des tensions socio raciales. L'immigration et la présence des jeunes immigrés sont perçues comme un véritable problème national. Dans l'espace public cela va se manifester par des émeutes (Minguettes 1981, Vaulx-en-Velin 1983) ; Marche pour l'égalité Lyon/Paris (1985) ; Tout cela est allié au chômage de masse qui affecte les sociétés européennes en général et en particulier la société Française (montée du racisme et de la xénophobie).

Face à cela on va mettre en place un certain nombre de mesures :

### ► **Dispositifs**

- 1981 : Les immigrés sont autorisés à créer des associations ;
- 1990 : Politique de la Ville : Habitat et Vie Sociale (HVS) : Contrats de ville, 60 sites pilotes pour l'intégration ;  
- Plans Départementaux d'Accueil (1990) ;
- 1983 : Territorialisation de l'accueil des immigrés : diagnostics locaux d'Intégration, CLAI, FAS ;
- 1997 : Traité d'Amsterdam, P Bataille « Le racisme au travail » (FAS/CFDT) ;
- 1998 : Loi Contre les exclusions ;  
Loi RESEDA : maîtrise de l'immigration ;

**La Marche pour l'Égalité à Lyon et à Paris (1985 la Marche des Beurs)** - événement important sur lequel il faut s'arrêter pour expliquer peut être, la mise en place de ces différentes mesures.

L'interprétation qui a été donnée de ces événements a sans doute conditionné les mesures qui ont été prises. Cette marche a connu une postérité paradoxale car c'était fondamentalement une marche pour l'égalité qui pourtant va se traduire par une focalisation sur l'extrême droite et sur l'anti racisme qui va se développer.

Cela apparaît contradictoire au regard de la vocation initiale même de la marche qui avait pour fondement la revendication d'égalité. A partir de là, les pouvoirs publics vont considérer que les jeunes immigrés ont un problème d'intégration. Le postulat de l'intégration va désormais et pour un certain temps, servir de support à l'ensemble des politiques publiques.

Ce postulat va rallier à la fois la droite qui va mettre l'accent sur l'action sécuritaire et la gauche qui voit à travers les problèmes posés par les jeunes immigrés (comme il se dit à l'époque), le retour de la question sociale.

L'effet pervers qui découle de tout cela empêche d'imposer la problématique d'égalité qui était au départ l'objet de la marche.

### 3) 2000-2007 : Lutte contre les discriminations et égalité des chances

#### ► Contexte

- Le 11 septembre 2001 a marqué le monde entier avec cette nouvelle vision que l'on a eu du monde musulman après les attentats perpétrés aux Etats-Unis ;
- le 21 avril 2002, Lionel Jospin est éliminé de la compétition lors des élections présidentielles et Jean Maire Le Pen est présent au second tour ;
- Crise économique en Europe ;
- Emeutes des banlieues en France (octobre 2005) ;

Sur cette toile de fonds, on observe une évolution du cadre législatif et réglementaire, de nouveaux discours apparaissent et de nouveaux outils sont expérimentés. Cela se fait à partir d'une impulsion européenne.

Dans le milieu des années 90, on va s'approprier en France, le discours imposé par l'Europe sur la lutte contre les discriminations.

**Article 13 du Traité d'Amsterdam (Traité CE) :** « *Le Conseil européen statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen est habilité à prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, les convictions, le handicap, l'orientation sexuelle* ».

Le Terme ethnique n'était pas utilisé en France, il était plus d'obédience anglo saxonne, on utilisait d'avantage le mot race. On peut dire qu'une impulsion européenne est donnée ainsi en 1995 à la lutte contre toutes les formes de discriminations et de racisme (extension sur les handicaps) ce qui va ouvrir un espace, à la fois pour les chercheurs qui vont réfléchir sur ces notions, pour les associations et les pouvoirs publics.

En mai 1998, il y aura une prise de position de Martine AUBRY (Ministre des Affaires Sociales) qui va conduire à l'émergence d'un nouveau droit relatif aux phénomènes discriminatoires. On va transposer progressivement les normes européennes dans le droit français.

C'est ainsi que va apparaître la loi de lutte contre les discriminations du 16 novembre 2001. On constate en même temps une évolution avec la création de toute une série d'organismes. La lutte contre les discriminations est confiée progressivement aux experts. On assiste alors, pour parler comme le sociologue Olivier Noël, à une dépolitisation et à une technicisation de l'enjeu de la lutte contre les discriminations.



Cette évolution s'accompagne d'un glissement subtil de sémantiques. L'accent sera de plus en plus mis sur l'égalité des chances et la diversité (Il faudrait savoir ce que signifient les termes égalité des chances et diversité). On parle aussi d'une discrimination positive à la française traduisant très mal l'expression anglo saxonne « affirmative action ».

Même si l'actuel Président de la République qui est très sensible à ces notions a dû revoir la notion « d'affirmative action » puisque il n'assimile pas le même contenu en France, qu'aux Etats Unis, il subsiste un risque d'entretenir une sorte de confusion entre les pratiques qui participent de la promotion de la diversité et celles qui ont pour ambition le traitement juridique des discriminations, parce qu'à mon sens ce n'est pas tout à fait la même chose.

On entretient une confusion délibérée qui conduit à favoriser la promotion de la diversité au détriment du traitement juridique des discriminations.

Cette évolution on peut la retrouver à travers quelques rapports symboliques qui traduisent bien une inflexion dans l'approche des problèmes de discrimination :

- ◆ « Les oubliés de l'égalité des chances » publié sous l'égide de l'Institut Montaigne ;
- ◆ « La Charte de la diversité » ;
- ◆ « Les entreprises aux couleurs de la France » de Claude Béart ;

Il y a une appropriation par les décideurs économiques de la politique anti discrimination laquelle est requalifiée en politique d'égalité des chances ou de discrimination positive à la française.

## ► DISPOSITIFS

- Loi 16/11/2001 sur la lutte contre les discriminations
- 2002 : FASILD Ministère égalité des chances,
- 2002 : Discours J. Chirac Président de la République sur l'avenir du pacte républicain, pose les bases d'un nouveau modèle d'intégration en France pour les immigrés et leurs descendants
- 2005 : Création de l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM) et généralisation du Contrat d'Accueil et d'Intégration (C.A.I .)
- Loi de Cohésion Sociale, Halde , ACSE après ANRU
- 2006 : Loi sur l'égalité des chances
- Contrat Accueil Intégration (2003) DILF
- Préfets à l'égalité des chances
- 2006-2012 : CUCS axe intégration/LCD,
- Plans territoriaux de lutte contre les discriminations

#### **4) 2007-... : Culture du chiffre, intégration et performance**

##### **Contexte**

Cette période est caractérisée par ce que j'appelle en terme de politique publique, la culture du chiffre. On met l'accent sur une nouvelle conception de l'intégration en l'associant à la performance. Il faut que les administrations et les pouvoirs publics montrent qu'ils sont performants.

Cela se traduit par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), une volonté farouche de réduire les dépenses publiques. Même si ce qui se passe depuis quelques mois n'incite pas à l'optimisme puisque le déficit de la France est en train de se creuser et on n'arrive tout de même pas à réduire les dépenses.

Pour faire face à l'enjeu de l'immigration, on a mis en place une loi de maîtrise de l'immigration (puisque les populations immigrées continuent d'être stigmatisées). Nicolas Sarkozy lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur a confirmé 25 000 expulsions en 2007.

Cela concerne aussi la Martinique, cependant, on s'aperçoit qu'on est en train de créer un problème qui n'existe pas en Martinique (Séminaire sur la Martinique Terre d'immigration et Terre d'émigration prévue au mois de septembre 2009). La situation est bien sûr différente en Guadeloupe, elle est encore plus difficile en Guyane et à Mayotte. A la Martinique nous n'avons pas de réel problème d'immigration et nous sommes en train d'en créer en stigmatisant par exemple les Sainte-Luciens.

Cela se traduit par l'immigration choisie ou immigration économique c'est-à-dire qu'on a la prétention de sélectionner dans les pays de départ les forces nécessaires pour entretenir la croissance économique de la France. Ces pays ont pourtant besoin de ces forces pour se développer et les candidats à l'émigration sont des gens qui travaillent dans d'autres secteurs d'activité (Utilisation également de test ADN).

Tout cela révèle un climat assez particulier qui fait que contrairement à ce que l'on pouvait croire la France n'apparaît pas comme un pays dynamique et porteur d'avenir mais un pays qui aurait tendance à se replier sur lui-même et qui a peur d'affronter l'avenir.

Tous les spécialistes vous diront la même chose en dépit de ce discours qui rassure une frange de l'opinion publique, la France ne pourra pas échapper dans les prochaines décennies, à une nouvelle vague d'immigration car sa population est en train de vieillir terriblement. Elle n'aura pas les ressources nécessaires pour faire face à ses propres besoins. Alors pourquoi continuer à stigmatiser les immigrés comme on le fait encore aujourd'hui ?

Cette période est aussi caractérisée par l'ouverture du Centre National d'Histoire des Immigrations (CNHI) dont l'initiative revient à Jacques Chirac et

est dirigé par Jacques Toubon. C'est une sorte de vitrine sur l'immigration qui détient beaucoup d'informations importantes.

La période actuelle se caractérise également par la relance du PRIPI (Programme Régional d'Insertion pour les Populations Immigrées) qui vise à rénover la politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées ;

On a relancé aussi la COmmission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la citoyenneté (COPEC) qui s'inscrit dans une démarche qui se veut nouvelle et qui pour moi, correspond, - avec l'insistance mise sur la notion d'égalité des chances - à l'effacement de la question de l'égalité de l'agenda politique.

### ► Quatre concepts clés ◀

- Immigration
  - Intégration
  - Lutte contre les discriminations
  - Égalité
- ...et l'identité nationale ?

Se sont des notions qui correspondent à des définitions précises, et qu'il faut bien avoir en tête pour ne pas commettre de confusion.

#### → *L'immigration*

- **L'immigration** renvoie à la fois à l'ensemble des conditions socioéconomiques liées aux migrations humaines mais aussi aux flux (primo-arrivants, flux permanents/temporaires, navettes/norias). Ces flux peuvent poser un certain nombre de problèmes en termes d'accès à la nationalité et de droits associés à ces immigrés. Sachant que dans les différents pays, les politiques en la matière, sont extrêmement variables. C'est l'action publique de régulation des flux migratoires sur le territoire national (loi RESEDA).

- **La notion d'étranger** : personne n'ayant pas la nationalité Française (nationalité se confond avec citoyenneté, ce qui n'est pas le cas ailleurs). Il y a aussi la citoyenneté européenne (passeport) ce qui permet de circuler librement au sein de l'espace Schengen. A la Martinique il y a un gros problème avec les pays voisins puisque la Martinique ne fait pas partie de l'espace Schengen.

- **Immigré** : personne née étrangère à l'étranger et vivant en France.

- **D'origine immigrée** : personne dont les parents ou les grands parents sont étrangers très souvent assimilé à une minorité visible (représentations). La notion de minorité visible est une expression qui a été acclimatée en France et qui est récente.

## → **L'Intégration (HCI 81)**

*«Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique. Par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité.*

*Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différents composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant ».*

Cette définition repose sur la distinction entre insertion et assimilation. On fait de l'intégration une situation intermédiaire entre l'insertion et l'assimilation.

L'insertion communautaire, modèle Anglo saxon où l'individu est inséré dans la société avec ses caractéristiques d'origine, que la société d'accueil prétend respecter.

On connaît les travers de ce modèle, c'est une sorte de compartimentage avec des risques d'affrontements comme on a pu observer à Los Angeles entre minorités noires et asiatiques.

Ici on essaye de proposer quelque chose d'intermédiaire entre l'insertion et l'assimilation. L'assimilation c'est le vieux modèle républicain qui s'est complètement essoufflé aujourd'hui, qui à l'inverse de l'insertion valorise le citoyen en le dégageant de toute appartenance culturelle, ethnique, etc.

L'Etat français ne discute pas avec les communautés, mais avec les individus (des personnes dépouillées de leurs différentes appartenances).

Là, on nous dit qu'il faudrait trouver un équilibre entre le modèle universaliste de l'assimilation et le modèle de l'insertion, de façon à permettre une sorte de dialogue au sein de la société.

C'est extrêmement généreux, mais nous savons tous ici que cela ne correspond pas à la réalité ; Il est extrêmement difficile de faire fonctionner un tel modèle d'intégration dans un pays comme la France.

## → **Lutte contre les discriminations**

La discrimination est un délit constitué par un choix public ou personnel et s'appuyant sur un motif illégal ou illégitime au regard de normes légales ou d'usages sociaux :

- (origine, sexe, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, appartenance ou non appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion)

La notion de discrimination a connu une extension relativement importante qui a été amplifiée par la distinction qui est faite entre discrimination directe et discrimination indirecte.

**La discrimination directe** signifie que la décision qui discrimine est prise intentionnellement, négativement à l'égard d'une personne en fonction de critères illégitimes (origine ethnique ou raciale par exemple). L'intention ici, compte énormément, c'est un choix délibéré ;

**La discrimination indirecte** est beaucoup plus difficile à saisir puisqu'il s'agit d'actes qui en apparence peuvent être neutres et qui néanmoins ont un effet négatif, significatif à l'égard d'un groupe en particulier, à raison de son origine ethnique par exemple.

Quand on parle de discrimination indirecte on finit par considérer la discrimination comme un système (approche systémique) c'est-à-dire comme un ensemble de structures, de règles, de procédures, de cheminements administratifs qui vont par des contributions diverses, créer des situations inégalitaires, pour des personnes appartenant ou qui sont supposées appartenir à un groupe ethnique ou racial.

C'est une évolution intéressante mais la difficulté en matière de discrimination indirecte ce que j'appelle la charge de la preuve est qu'il va falloir prouver que l'on a été victime d'une discrimination.

La lutte contre les discriminations vise à élaborer une stratégie d'action articulante tous les moyens permettant de réduire les discriminations et les risques de discriminations avec la réserve émise concernant la charge de la preuve.

## ► **Les différentes conceptions de l'Égalité et de lutte contre les discriminations** ◀

### **Trois formes :**

- **Égalité formelle :** qui correspond au vieux modèle républicain visant à compenser les handicaps sociaux, culturels et économiques des personnes (action sociale : insertion, lutte contre l'exclusion) ;
- **Égalité des chances :** action visant à identifier les risques de discriminations et à les compenser en facilitant l'accès au produit/service (modèle de discrimination positive à la française : gestion de la diversité) ;

• **Egalité de traitement** : action visant à faire disparaître la cause de la discrimination par une transformation des processus (action systémique : modèle de lutte contre les discriminations).

► **Les articulations possibles entre ces trois conceptions et les notions qui y sont associées :**

L'égalité formelle renvoie à l'insertion, la lutte contre l'exclusion, l'illettrisme, le racisme et les actions interculturelles qui ont été menées sous différentes formes jusqu'à maintenant.

L'idée est aussi de favoriser à travers un processus d'assimilation progressive, l'implication des citoyens dans la vie de la cité et à défaut l'insertion des immigrés, en essayant de lutter contre un certain nombre de handicaps. Le fondement de tout cela est le modèle d'inspiration nationale, « l'exception française » déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

**Actions et Publics visés et représentation** : favoriser la citoyenneté ou l'insertion des immigrés et de leurs enfants (handicaps culturels, sociaux, économiques pour s'intégrer).

L'égalité des chances sur le modèle d'inspiration anglo-saxonne, fondé sur la discrimination positive à la française ? qui a créé un certain nombre de mesures qui ont été prises plus ou moins récemment en France :

- Charte de la Diversité ;
- Le discours relayé par les journalistes sur la notion de « couleur » ;
- Nomination d'un « préfet musulman » ;
- Atelier piloté par Greg Germain par exemple, dans le cadre des Etats généraux, qui insiste sur la représentativité des minorités visibles dans les arts et cultures ;
- Promotion d'entrée dans les grandes écoles ;

L'égalité de traitement c'est l'anti discrimination ; l'égalité de droit c'est un modèle qui trouve sa source d'inspiration essentiellement en Europe.

**Le modèle de la lutte contre les discriminations :**

Réflexion d'Olivier Noël (sociologue): « *La lutte contre les discriminations ethniques et raciales est un enjeu de société fondamental qui ne peut se contenter de substituer aux vertus supposées de la République, le vieux modèle républicain, les vertus supposées du marché, le modèle de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité* ».

Est-ce qu'en se focalisant sur la promotion de la diversité et la notion d'égalité des chances, on ne finit pas par oublier une notion élémentaire qui est fondatrice, celle de l'égalité ?

## ► Aspects socio-historiques concernant la Martinique ◀

### → La départementalisation

Pour parler des phénomènes de discriminations à la Martinique, je pense qu'il faut revenir au processus de départementalisation qui va être le point de départ de toutes nos interrogations. La départementalisation, c'était la volonté peut être de lutter contre les inégalités flagrantes au sein de la société martiniquaise, mais aussi de lutter contre les inégalités de traitement entre la colonie à l'époque et la France métropolitaine et les formes de discriminations qui en découlent.

Sans reprendre l'histoire de la départementalisation, chacun sait qu'elle s'est transformée rapidement en une forme d'incomplétude puisque contrairement à ce que croyait les citoyens Martiniquais de manière plus général les citoyens d'Outre-mer, il a fallu se battre pour arracher les droits inhérents à la citoyenneté. La départementalisation s'est rapidement traduite par une sorte d'espérance trahie, une sorte de désenchantement et a montré ses limites même si les citoyens d'Outre-mer n'ont jamais renoncé à leur idéal égalitaire.

Ceci dit cette départementalisation a donné lieu à des politiques publiques de développement fondées sur une forme de discrimination positive à la française car ce n'était pas des dispositifs de politiques publiques qui concernaient les citoyens eux-mêmes mais qui concernait un espace particulier «espace ultra marin ».

Sans entrer dans les détails, cela correspond aux lois de Programme et d'Orientation qui se sont échelonnées depuis 1960 jusqu'à la LODEOM aujourd'hui, en passant par la loi de 1986 (loi Pons, défiscalisation), la loi d'orientation pour l'Outre mer en 2000 et la LOPOM en 2003 ; Se sont des lois qui visaient spécifiquement nos territoires et qui toutes affichaient un objectif de développement.

L'effet pervers de ces lois se traduit dans un premier temps par une croissance économique relativement importante qui amplifie les déséquilibres structurels et on passe notre temps à courir après de nouvelles lois. Le résultat est que tous ces dispositifs alimentent des revendications de manière circulaire.

### → Les immigrations

La société martiniquaise a été pendant longtemps et l'est encore très largement aujourd'hui, marquée par le poids de l'histoire et porte encore la marque du passé esclavagiste.

Sans refaire l'histoire des vagues d'immigration après 1848, il faut signaler que cette période reste très fortement marquée par des schèmes mentaux datant de l'esclavage dans une société fondée sur une hiérarchie socio-raciale. Ce qui

a conduit à stigmatiser certains groupes comme les Indiens (les Indo-Martiniquais).

Cette stigmatisation pourrait s'expliquer par la mise en concurrence organisée des immigrés et des travailleurs au XIXe siècle et début du XXe siècle (affrontements entre travailleurs d'origine africaine descendants d'esclaves et travailleurs Indiens).

Les Indiens ont été longtemps discriminés et n'ont reçu la nationalité française qu'en 1922. Ils ont été longtemps maintenus en marge du progrès (quartier *Obéo* détruit seulement après le passage de la tempête tropicale Dorothy en 1970), même si aujourd'hui, ils sont mieux intégrés et ont réussi à affirmer leur identité. On assiste aujourd'hui à un processus extrêmement intéressant c'est-à-dire à l'appropriation de certains aspects de la culture indienne par les Martiniquais.

Concernant les stratégies identitaires des populations issues de l'immigration, il n'y a pas véritablement de communautarisme à la Martinique même si certaines populations immigrées sont plus visibles que d'autres.

Ce que je déplore c'est le risque de voir l'immigration se constituer en enjeu privilégié de la politique actuelle alors qu'à priori ce n'est pas un problème majeur à la Martinique.

### → La Crise de février 2009

La crise de février 2009 c'est avant tout le retour de la question sociale. Au cours de ces dernières décennies il y avait une très forte prégnance de la question identitaire, un surinvestissement dans le champ politico identitaire. On avait fini par oublier qu'à la Martinique il y avait une question sociale qui s'est peut être métamorphosée pour parler comme Robert Castel, mais qui reste néanmoins présente et en février 2009, c'est le retour sous la forme d'un boomerang de cette question. La mobilisation s'explique par cela.

A travers cette question sociale s'exprime aussi la revendication d'égalité de traitement avec la Métropole. La Martinique est une société qui reste caractérisée par des inégalités très profondes.

Février 2009 se caractérise aussi par ce que j'appelle un processus rampant d'« ethnicisation » des rapports sociaux, on parle ici de la question Béké.

Au-delà de cette question, comment peut on interpréter le slogan « Matinik sé pa ta yo, matinik sé ta nou » ? Me semble t-il c'est un slogan à plusieurs détente (Cette chanson vient de la Guadeloupe). On nous a dit que le « yo » représente ceux qui pratiquent la « profitasyon », c'est un terme générique pour les désigner (1ère détente).



(2ième détente) En Guadeloupe, c'est tout ceux qui ne sont pas construits comme Guadeloupéens, à la Martinique cela peut être tout ceux qui ne sont pas des originaires. Vous comprendrez pourquoi je suis extrêmement méfiant sur toute définition qui procède à partir des origines.

C'est un slogan à sorties multiples car il suffirait que ceux que j'appelle les « entrepreneurs identitaires » s'en saisissent pour qu'un nouveau contenu soit assigné à ce slogan. Le « Yo » peut également dépendre de l'interlocuteur...

On peut être plus ou moins en phase avec un certain nombre de débats que nous avons eu au Congrès des élus départementaux et régionaux. N'est-on pas en train de revendiquer à la Martinique, une forme de préférence locale ? Puisque l'article 74 de la Constitution permet aux collectivités territoriales dotées de l'autonomie de mettre en place un dispositif privilégiant les originaires dans l'accès à l'emploi public et privé.

Si vous prenez la résolution du Congrès qui a été adoptée en ce sens, vous verrez qu'il en est question mais qu'ils se sont entourés d'un luxe de précautions pour que cela reste compatible avec les normes européennes puisque le principe même de l'Europe, c'est la libre circulation des individus.

A la Martinique, il y a une revendication de préférence locale qui émerge et que l'on retrouve également en Guadeloupe de façon plus atténuée et très fortement en Guyane.

## ► Axes de travail ◀

Comment faire pour lutter contre les phénomènes de discriminations → Quatre formes de mobilisation territoriale :

### • L'application du droit

En essayant d'abord d'appliquer le droit et en mobilisant les outils comme la Halde par exemple. Il ne faut pas avoir peur de recourir aux moyens judiciaires disponibles.

### • La connaissance

Nous n'avons pas une connaissance précise suffisante des phénomènes de discrimination à la Martinique, nous avons une approche impressionniste, nous savons que cela existe mais nous n'avons pas une connaissance systématique. Il faut donc le faire en réalisant des diagnostics, des études de façon à mettre au jour les différentes formes de discriminations car il faut les connaître pour lutter contre elles.

## ● **L'information et la formation**

Il faut mobiliser les réseaux : ACSE, CNFPT, Fonction publique, Etat, IRDSU, RECI ; la Halde, CNHI, Commissions européennes ;

Le Centre de ressources Politique de la ville « Ville caraïbe » a un rôle pivot en étant un espace de centralisation et de mise à disposition d'un certain nombre d'informations.

## ● **La transformation**

Il faut travailler à transformer avec un soutien très net et une mobilisation des pouvoirs publics des élus, de l'Etat. Mettre en place une véritable approche intégrée de la lutte contre les discriminations visant à l'égalité de traitement (négociation sociale contrats et plan d'action).

### ► **Des défis pour l'avenir** ◀

- Le territoire qu'il faut connaître ;
- Le partenariat : il ne peut y avoir de lutte contre les discriminations en dehors d'un partenariat très fort ;
- La diversité ;
- La dignité ;
- La reconnaissance : On ne peut permettre aux personnes d'exister, de se prendre en charge et de participer à la vie de la Cité, si on ne respecte pas leur dignité et si on ne leur permet pas d'accéder à une sorte de reconnaissance.

## **En guise de conclusion : Quelques suggestions**

- Un portage politique fort, un engagement public sans faille ;
- Développer la connaissance locale des discriminations ;
- Sensibiliser et former les professionnels. Le Centre de ressources joue un rôle dans la qualification des personnes concernées ;
- Construire et animer un réseau local ;
- Coordonner et organiser l'aide et l'accompagnement des victimes ;
- Développer une démarche intégrée et transversale ;

## ECHANGES

**Philippe YERRO (Anthropologue) :** Vous avez choisi de faire coller votre intervention à une approche institutionnelle qui mène à mon avis à focaliser le regard sur l'immigration, etc. ce qui a pour conséquence, je pense, de minimiser la dimension proprement interne des discriminations liées à notre société.

Je pense que notre société est fondée sur la discrimination et que des groupes en Martinique sont victimes de discriminations sans être forcément des immigrés ou des originaires de pays étrangers. Pour appartenir à une communauté discriminée qui est celle des Rastafaris, je ne me retrouve pas forcément dans les logiques que vous avez développées. Il y a aussi d'autres groupes martiniquais, vous évoquez par exemple les groupes indo martiniquais qui sont des groupes ethniques, mais il y a des groupes qui ne sont pas composés sur un fondement ethnique et qui à mon avis sont discriminés en Martinique. Il me semble qu'en complément de ces approches qui sont intéressantes et pertinentes, il faudrait élargir le champ d'intervention en fin d'analyses.

**Justin DANIEL :** Je suis tout à fait d'accord, c'est un choix délibéré de ma part que j'ai annoncé au départ sur cette approche à travers les politiques publiques. Il s'agit d'un premier séminaire et je me suis contenté de mettre l'accent sur un certain nombre de notions et de concepts que l'on va éclairer par des expériences pratiques. Je n'ai pas du tout abordé les différentes formes de discriminations en Martinique car ce n'était pas l'objet de ma présentation étant observé qu'il y aura des interventions qui le feront par la suite et encore une fois j'insiste sur le fait que c'est le premier séminaire du Centre de ressources. Nous allons dans un avenir plus ou moins proche organiser tout une série d'ateliers pour aborder de manière précise les différentes formes de discriminations.

### Expériences d'acteurs luttant contre les processus de discriminations en Martinique

Présentation d'expériences sur la lutte contre les discriminations et sur l'égalité des chances et accès à l'emploi (Direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle/ inspection du travail) : **Absent.**

## **Présentation de l'action de la Déléguée Régionale aux Droits et à l'Égalité des Femmes : Madame Josette AUGUSTIN**

### **Présentation**

Le délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité est chargé de développer, au niveau régional, la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques de l'Etat et de mener toutes les actions nécessaires à cette fin, auprès des collectivités territoriales, des organismes socio-économiques et des associations. Il anime et coordonne le réseau des chargés de mission départementaux aux droits des femmes et à l'égalité, placés sous l'autorité des préfets.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam (Traité CE), la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des missions de la Communauté européenne et constitue un objectif transversal. La Commission a en effet le droit de prendre des initiatives en vue de combattre toute discrimination, entre autre fondée sur le sexe.

Le Traité d'Amsterdam a introduit la dimension de genre, afin d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union européenne (notion de genre mis en évidence d'abord, par les Anglo saxons).

(...) A côté de cela on reste sur des schémas vraiment rétrogrades, peu innovateurs et peu enclins à la modernité. L'Europe est partie du fait que la composante sociale est faite des hommes et des femmes et qu'on ne peut pas exclure une de ces composantes.

La notion de genre c'est l'attribut de rôles construits par une société, une culture. Le terme « genre » ne renvoie pas à des catégories biologiques (hommes et femmes) mais à des catégories sociales (féminin et masculin). Le concept de genre interroge les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et l'asymétrie fondamentale dans la hiérarchie des deux groupes.

Si on prend le cas de la Martinique, la notion de pouvoir, la notion de force, de production et maintenance technique est de genre masculin, la notion de tendresse, d'attention, de paix et de soins est de genre féminin.

Cela signifie que la société construit des modèles où on minore l'humain dans des attributions de rôles, de fonctions sans permettre la pleine expression de l'humain et la réduit à des attentes sociétales.

Les féministes dans leur lutte n'étaient pas sur ce concept de genre ce qui donnait l'impression d'une lutte entre hommes et femmes. Or, c'est cette notion de genre qui permet de mieux comprendre pourquoi l'Europe a fait cette commande c'est-à-dire qu'elle a estimé qu'une société ne peut pas se priver de compétences, qu'elles soient portées par un homme ou une femme, sous prétexte de constructions culturelles,

**L'action de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité se structure donc autour des quatre axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :**

## ► **Les axes d'intervention** ◀

■ **La parité et l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique, dans le monde économique, dans les fonctions publiques et dans la vie associative.**

Malgré la loi sur la parité qui a donné droit à des débats, on constate que les femmes sont peu présentes dans les fonctions politiques et les postes à responsabilités dans quelque domaine que ce soit. Pour le moment c'est surtout le figuratif, elles sont toujours dans des fonctions de direction de... dans l'exécutif, mais pas dans l'orientation (chef, directrice, etc.). Certaines gagnent du terrain, mais ma conviction première est qu'on ne fait pas l'égalité des hommes et des femmes, sans les femmes.

Cela doit être l'appropriation de chacun tant des hommes que des femmes pour que cette société soit plus harmonieuse et plus performante comme le souhaite l'Europe, une société qui rompe avec cette notion de genre.

■ **L'égalité professionnelle**

C'est la lutte contre les stéréotypes d'orientation, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes.

Il s'agit de favoriser une éducation au respect entre les garçons et les filles, de mettre en place des dispositifs particuliers pour une orientation non stéréotypée des filles, la mixité des emplois, la formation professionnelle, l'accès ou le retour à l'emploi des femmes, la création d'entreprise et de promouvoir une politique de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein des entreprises.

Il y a une volonté de promouvoir l'égalité professionnelle afin d'améliorer l'orientation professionnelle des filles et des garçons – Beaucoup de filles excellentes en terminale S disparaissent des filières scientifiques, techniques et technologiques après l'orientation post bac - Il y a maintenant une politique volontariste qui incite de plus en plus de filles à s'orienter dans ces filières (PREPA, études d'ingénieur, etc.), mais l'environnement reste tout de même un frein.

Il faut une mise en place, dès le plus jeune âge, d'une éducation non sexiste délivrée dans le système scolaire.

L'environnement familial mais aussi l'éducation (les enseignants sont aussi porteurs de cet héritage culturel) cloisonnent les garçons et les filles dans des orientations qui ne permettent pas l'expression des compétences, dans un libre choix.

Donc diversifier l'orientation professionnelle, ouvrir le spectre du possible des garçons et des filles.

Il y a en effet, une niche d'emplois à venir avec des services à la personne où généralement l'on ne voit que des femmes, qui pourraient être également des métiers d'hommes (garde d'enfants, de personnes âgées etc.). Rien n'empêche aux hommes d'être dans ces métiers de « care » (de soins, d'attentions).

La perception de la femme infirmière coulait de source alors qu'ergonomiquement, il faut manipuler des personnes lourdes, hors si cette notion de force n'appartient qu'à l'homme, on peut s'étonner que les femmes y soient autant présentes.

Une promotion de la loi sur l'égalité professionnelle passe notamment par une action de sensibilisation des employeurs sur les avantages économiques de l'égalité, une information des travailleurs sociaux et des salariés sur leurs droits.

C'est une société qui est donc sans arrêt en contradiction, quand on rentre de façon plus discriminée dans ce réel et dans la logique interne de ses attributs. Il importe aussi de faire progresser les trajectoires professionnelles des femmes et d'accroître leur participation au développement économique.

L'évolution de carrières des femmes ne sera jamais aussi importante, que celle des hommes car celle-ci est souvent arrêtée, de part les problèmes de charges familiales, domestiques, de vie personnelle et de manque de disponibilité.

La valorisation de la place des femmes dans le tissu économique passe donc par une meilleure gestion des temps de vie des femmes afin de faciliter la conciliation entre le travail extérieur, les tâches domestiques et l'éducation des enfants.

Le travail de l'égalité est donc, de renverser les rôles et de rendre le père dans ses attributs de parent, en charge de la responsabilité éducationnelle des enfants.

Il y a donc beaucoup d'obstacles qui sont créés par une organisation de société qui font que la femme se retrouve toujours en deçà de ses possibilités.

### ■ **L'égalité en droits et le respect de la dignité**

- Chaque femme doit pouvoir connaître les droits qui sont les siens et y avoir accès ; les femmes qui dénoncent les violences qu'elles subissent au sein de leur couple doivent avoir les moyens de retrouver une autonomie.

(Rapport de domination de l'homme sur la femme d'où l'importance de ramener ces considérables rapport entre genres).

### **A consulter : Genre et violence - enquête sur les violences conjugales et interpersonnelles à la Martinique (en cours)**

(Prestataire : ANR (Agence Nationale de la Recherche), IDUP (Institut de démographie de l'Université de Paris 1), Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (laboratoire CNRS). Chercheuses : Nadine Lefaucheur et Elisabeth Brown Objet : l'étude proposée portera sur : - la mesure des violences à l'égard des femmes à la Martinique (volet quantitatif) - et sur les ressources personnelles ou institutionnelles qui permettent aux femmes de sortir des situations de violence où elles se trouvent ou sur les obstacles auxquels elles se heurtent pour le faire (volet qualitatif). Calendrier : résultats attendus en 2009).

- La liberté d'accès aux moyens contraceptifs pour un public dit éloigné de l'information. Il y a toujours ce discours de communication sur la contraception qui serait uniquement réservée à la femme, hors la conception d'un enfant est autant la responsabilité de l'homme, que de la femme.

- Le nombre d'avortement est important : en particulier pour la Martinique, où il y a le taux le plus élevé d'avortement sur mineurs. Il faut se poser la question du corollaire en pénal (il n'y a jamais eu autant d'abus sexuels sur mineurs). Il y a donc un problème dans cette société en quelque part.

- Le problème de la prostitution. (Collaboration avec l'AADPAS).

- Le problème de l'exclusion (des femmes immigrées, etc.). Lutte contre l'exclusion (faciliter l'insertion des femmes étrangères notamment par l'appropriation de la langue française, la familiarisation et l'accès aux droits légaux et institutionnels (collaboration avec l'AADPAS).

- Etc.

## ■ **Articulation de la vie professionnelle et la vie familiale**

L'articulation des temps de vie et le développement des moyens permettent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Articuler la vie professionnelle et la vie familiale veille à préserver l'implication de la femme dans la vie professionnelle. Selon l'analyse que je fais de la société, l'absence de structures de garde d'enfants est un fléau, 26 % des demandes seulement sont satisfaites en Martinique.

Lorsque les deux parents travaillent, le temps libre qu'à l'enfant, est le temps de l'université, de l'école, de la rue. On ne peut donc pas demander une veille éducationnelle pour des enfants sans créer de structures pour suppléer l'exigence économique que demande aujourd'hui la vie, à un foyer pour survivre et offrir un avenir décent à la famille.

### **Suggestion du Centre de ressources : Voir le rapport d'évaluation des indicateurs « Articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle »**

Prestataire : Cabinet Marwett. Responsables du projet : Salima Rairi et Rachel Silvera  
Objet : dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne du second semestre 2008, le SDFE a été chargé d'élaborer un rapport d'évaluation qualitatif et quantitatif sur la base d'indicateurs, construits en 2000, relatifs au thème de l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

**[Consultez le rapport - 403.6 ko](#) (ctrl+clic pour suivre le lien)**



**Présentation de L'Action du Service d'aide à l'Intégration des Femmes issues de l'Immigration (SAIFI) de l'association «AADPAS» (Association pour l'Accompagnement et le Développement de l'Action Sociale) : Madame Marie-Georges CEBAREC.**

### Présentation

L'AADPAS est une association de loi 1901 qui offre trois services à la population :

- Le Service d'Accompagnement des Mineurs Victimes d'Aggression Sexuelle (SAMVAS),
- Le Service d'Aide à la Parentalité (SOS PARENTS),
- Le SAIFI (Service d'Aide à l'Intégration des Femmes issues de l'Immigration).

L'AADPAS a essayé de comprendre les mécanismes de discrimination. Il y a tout d'abord le discriminé et celui qui fait la discrimination ; Cela peut être la population elle-même, nous. Nous avons choisi au niveau du SAIFI, de nous occuper des femmes immigrées en agissant également sur les personnes qui discriminent car nous portons en nous les deux versants.

Nous donnons à ces femmes immigrées des outils pour se défendre face à la discrimination : mettre en valeur leurs ressources pour se positionner en tant que personnes à part entière et non comme victimes en revendiquant notamment leurs droits.

Nous avons mis en place un programme de formation spécifique aux difficultés que rencontrent les femmes issues de l'immigration en Martinique (Haïti, Ste Lucie, Saint Domingue, Cuba, Venezuela, Brésil, Amérique du Sud).

En 2007, nous avons accueillies 68 femmes, en 2008, 112 femmes. Elles sont orientées par un certain nombre de structures comme les associations, l'ADI (Agence d'Insertion), la Préfecture mais aussi la Délégation Régionale aux droits de la Femme et à l'Egalité (DRDFE), la DSDS, La Politique de la ville, l'ACSE, la Ville de Fort-de-France qui sont nos partenaires.

On sent là une petite ouverture, une envie de, mais cela n'a pas été facile, car vouloir s'intéresser à cette catégorie de la population paraît chose curieuse pour beaucoup, il faut énormément expliquer et faire comprendre aux gens que s'occuper de sa population c'est déjà mettre un frein aux comportements déviants.

Il faut savoir que ces femmes vivent ici, ont des enfants scolarisés et qui via la discrimination que subit leur parents subissent eux aussi cette discrimination et sont en souffrance. Cette souffrance génère forcément des comportements violents pour la plupart, ce qui les conduit pour certains en prison.

Nous nous sommes dits qu'il valait mieux travailler la base c'est-à-dire auprès des parents. Nous avons choisi les femmes parce que dans cette société la femme est beaucoup plus en difficulté que l'homme (Selon nos chiffres il y a plus de femmes immigrées que d'hommes).

Le programme de formation a abouti à la structuration, à l'organisation et à la mise en place d'un stage de formation en direction des femmes issues de l'immigration avec trois modules :

1. **Un module de développement personnel** : La démarche étant de permettre au public à qui il est destiné, d'exploiter ses ressources latentes dans le but d'un meilleur épanouissement personnel. Ce module se décline en ateliers d'expression artistique, d'activités physiques et d'expression corporelle.
2. **Un module de découverte de l'environnement administratif, juridique, social et culturel** : L'intérêt de ce module porte essentiellement sur le fait que les femmes immigrées que nous accueillons, n'ont pas une connaissance claire et suffisante de l'environnement (local et national) dans lequel elles vivent. Cette méconnaissance engendre un repli sur soi et renforce l'idée d'une incapacité à évoluer de façon « saine » sur un territoire qui n'est pas le sien.

L'objectif est de permettre à ces femmes d'acquérir une meilleure connaissance du territoire dans lequel elles évoluent, de faciliter leur autonomie et de prendre conseil de leur droit mais également de leur devoir en tant que citoyennes.

Ce travail se traduit par des échanges, l'analyse de documents administratifs, des visites pédagogiques, des cours théoriques, des cours pratiques (exercices d'application), l'accueil d'intervenants extérieurs sur des thématiques spécifiques.

3. **Un module d'apprentissage du français en langue étrangère** dont l'objectif est de permettre aux femmes de s'intégrer à la communauté de parole de lecture et d'écriture pour qu'elles existent autrement. La prise en charge psychologique est aussi importante pour ce programme de formation.

Parmi les femmes immigrées que nous accueillons, nous avons un pourcentage de femmes qui sont en situation de prostitution. Nous leur offrons un espace de parole thérapeutique, elles sont pris en charge en plus du programme de formation par deux psychologues comportementalistes pour les aider à voir

clair dans ce soit disant choix et peut-être un jour faire un autre choix que celui d'être femme objet.

On s'est rendu compte que ces femmes ont une réelle plus value à emmener au Département. Au mois d'avril, nous avons procédé à une évaluation sur les capacités des femmes en tant que personne.

Nous n'avions pas dans notre parcours d'intégration et d'insertion au départ, pensé à l'aspect économique et nous nous sommes retrouvés face à nous-mêmes avec des femmes complètement différentes de ce qu'elles étaient au départ, non pas parce qu'elles se sont acculturées mais parce qu'elles se sont adaptées, épanouies.

Elles ont compris le système dans lequel elles évoluent et ont trouvé la posture nécessaire pour pouvoir vivre correctement.

Nous avons ainsi décidé de monter un sas insertion avec des partenaires vers lesquels on oriente ces femmes. Sur les 14 femmes qui nous semblaient être en mesure d'intégrer le monde du travail sans difficultés, 3 d'entre elles nous ont fait part de la signature d'un contrat à durée indéterminé, 8 sont en boîte d'intérim et travaillent régulièrement, 3 ont intégré la Faculté.

Aujourd'hui en matière de discriminations, non seulement ces personnes sont victimes de discrimination dans l'île mais nous aussi, nous avons eu à nous adapter et à faire face à nos propres compatriotes afin de les amener à comprendre pourquoi et en quoi les personnes immigrées ont besoin d'aide.

C'est bien là tout le travail où on touche vraiment du droit le problème de la discrimination.

## ECHANGES

**Catherine TIBURCE (GIP DSU Lamentin) :** J'ai été très touchée par votre présentation car le problème que vous avez soulevé sur les femmes immigrées se pose pour nous également à la Ville du Lamentin. Nous travaillons avec des populations qui ont bâti leur famille ici et envoient leurs enfants à l'école. Ces familles sont stigmatisées et très souvent les enfants basculent dans la violence, sont désarticulés et vivent mal leur scolarité en Martinique. Cela nous paraît très important de collaborer avec vous dans la mesure où vous travaillez à l'insertion de ces femmes et nous, nous essayons de trouver des moyens pour leur permettre de mieux s'intégrer dans la société martiniquaise. Nous aurons donc, à reprendre contact avec vous.

**Philippe YERRO :** Lorsque vous dites « ...Nous ne sommes pas là pour les acculturer.. », il me semble que selon mon expérience, que les services qui s'occupent de ces personnes tendent à les faire vivre à la Martiniquaise.

Je me rappelle une discussion que l'on avait eu sur les Terres Sainville par rapport à l'habitude des Haïtiens, de passer leur fin de journée dehors, à parler fort ; la majorité des institutionnels étaient d'accord avec le fait qu'il faille leur apprendre à vivre à la Martiniquaise.

Moi qui ai vécu cela comme une perte, - car je me suis rendu compte que cela faisait partie aussi de mon enfance -, de notre culture, je ne vois pas comment on peut aller vers ces gens en leur disant d'oublier tout cela et de vivre comme nous.

Il y a ces débats et ces enjeux, comment faites vous la part des choses entre le désir de leur permettre d'être ce qu'elles sont et de ne pas renier leur culture et la nécessité qu'elles vivent en harmonie avec nous. Parce qu'il me semble que notre regard est très normatif, pour nous, vivre parmi nous, c'est vivre comme nous, y compris dans les effets pervers de la départementalisation.

**M-G CEBAREC :** C'est là toute la problématique mais je maintiens que nous ne sommes pas dans une démarche d'acculturation. Nous faisons plus un travail centré sur la personne elle-même : Permettre à ces personnes d'être suffisamment au clair avec elles mêmes, suffisamment bien avec leur propre corps pour pouvoir expliquer leur comportement, leur culture à celui qui s'étonnera de leur attitude tout en ayant la possibilité aussi de s'inscrire dans quelque chose qui est dans l'ordre de la législation martiniquaise.

Si elles veulent que leurs enfants s'en sortent, il faut qu'ils aient une connaissance du fonctionnement de l'île (Emmener son enfant à l'heure à l'école par exemple). Par contre elles peuvent très bien organiser des choses pour montrer leur manière de vivre chez elles.

Aujourd'hui nous sommes obligés d'adapter au niveau de la prise en charge, notre façon d'agir avec chaque communauté. On s'est rendu compte qu'on ne peut pas faire passer un même message, d'une même manière auprès d'une Sud américaine qu'auprès d'une Haïtienne. On doit aussi s'adapter. L'objectif est d'aider ces personnes à mieux se comprendre, à ne pas vivre comme étant la honte (je n'ai pas le droit d'accéder à..).

Nous avons fait un choix sinon il aurait fallu que l'on s'attaque à chaque institution, il est plus difficile pour nous de leur faire comprendre qu'il faut accepter ces personnes que d'amener celles-ci à reconnaître les exigences des institutions.

Nous faisons un travail, une démarche psychosociale basée sur l'individu d'abord, pour amener la personne à prendre conscience qu'elle a des capacités, qu'elle a le droit de. (Ne pas craindre de se rendre à l'Atrium pour voir une exposition par exemple).

Très souvent les femmes immigrées restent groupées dans leur communauté afin d'aider leurs compatriotes. Se sont des actions que nous encourageons, mais pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits en Martinique, il faut déjà qu'elles aient un minimum de connaissance du territoire et qu'elles s'adaptent.

**José NOSEL (Correspondant de la Halde) :** Question que je voudrais poser à Madame Augustin : Comment se fait-il que nous ayons pris tout ce retard dans la reconnaissance du sexe et du genre que se soit en Martinique ou en France ? Pourquoi cette différence entre cette construction sociale qu'est le genre et le sexe. J'ai découvert le genre il y a seulement 6 ou 7 ans en Afrique du Sud, le mot est « gender ».

**Justin DANIEL :** Je vais répondre à cette question. Je crois que pour bien comprendre, il faut établir une distinction entre le modèle Anglo saxon et le modèle français. Le mot « gender » vient des Etats-Unis - Il y a une tradition de recherches en sciences sociales sur le genre aux Etats-Unis qui remonte très loin.

Quand on regarde comment fonctionne les deux modèles, le modèle français repose depuis 1789 sur la notion d'individu. La révolution française a extirpé l'individu de toutes ses appartenances et de toutes ses allégeances traditionnelles.

La femme a d'ailleurs mis un certain temps en France à émerger comme individu étant tenu en tutelle pendant longtemps par l'homme. C'est ce qui explique pourquoi le droit de vote lui a été accordé aussi tardivement.

Le principe du droit de vote c'est un homme, une voix, hors comme la femme n'était pas considérée comme totalement libre, elle ne pouvait pas voter. Les Anglo saxons n'ont pas eu cette conception, ils appréhendent la femme et tout individu en tant qu'il a un certain nombre d'appartenances.

Le modèle Anglo saxon met en avant l'idée de communauté, l'idée de minorité. Aux Etats-Unis les femmes font parties d'une minorité même si elles sont numériquement plus nombreuses que les hommes.

C'est ce qui explique la différence, en France on s'en est tenu à la femme comme individu appréhendé à partir de son déterminant biologique tandis que dans le modèle Anglo saxon on l'appréhendait à travers la notion de genre, à partir de ses multiples appartenances.

En Europe, on est donc en train de s'aligner sur le modèle Anglo saxon en s'appuyant sur la notion de genre.

### **Débat (...)**

## **Quels autres chantiers prioritaires en Martinique ?**

**Présentation d'expériences de l'Association sur le Handicap  
« Regards neufs sur les différences » : Madame Mylène  
POLOMACK**

La question de la discrimination a été bien posée depuis ce matin. Notre association « Regards neufs sur les différences » est une association de défense des droits et des intérêts des personnes en situation d'handicaps, qui sont largement en Martinique, victimes de discriminations et d'exclusions de toutes sortes.

Cela va partir de la famille elle-même à l'ensemble des instances représentatives où on va retrouver ces schèmes anciens, basés sur des concepts pour nous, tout à fait exogènes ; Ce qui pose un véritable problème, un défi.

L'exemple de l'accessibilité dans le milieu scolaire où plus de 60 ou 70 % des établissements ne sont pas accessibles pose bien la question de la discrimination.

Cette société n'a donc pas pris en compte un groupe de personnes composé d'un certain nombre de différences et ces différences devraient être comblées par cette société. Le concept que l'on a de la personne en situation d'handicap voudrait qu'on la réduise à une personne handicapée, alors que pour nous, elle est en situation d'handicap et elle ne peut pas obtenir son autonomie, si cette société n'a pas développé tous les outils lui permettant d'exercer cette autonomie.

Nous disons alors que c'est la société qui est handicapante pour la personne qui aura un certain nombre de différences et de déficits moteurs ou psychologiques.

Je préférerais ce matin vous diriger sur des pistes puisque c'est là notre intérêt.

La notion de compréhension de quoi nous parlons est fondamentale, quand on parle de handicap d'intégration. C'est vrai que nous préférions opposer au terme intégration, le terme inclusion, ce qui nous permettrait d'avoir une vision d'une société non pas qui intègre, mais qui inclue toutes les composantes d'une société avec le respect de leur différences, sans démagogie. Prendre en compte la capacité et les compétences de chaque personne et faire en sorte que cette société soit ouverte le plus possible à ces personnes.

Nous portons un projet qui nous semble fondamental, c'est un centre de recherches actions pour savoir d'où nous partons ? Quels sont les schémas que cette société martiniquaise a développés ? Kenjah (Philippe YERRO) a soulevé tout à l'heure la question de groupes qui subissent toutes formes de discriminations et de violences en Martinique, donc l'idée est de comprendre pourquoi nous avons développé ce type de schémas en notre sein et quelles sont les conséquences aujourd'hui sur différents groupes de la société qui n'arrivent pas à trouver de voies ou de place dans la société ?

Ce centre de recherches actions a pour objectif de fournir des outils extrêmement précis sur ce que sont les différents handicaps (moteurs, physiques, psychiques, culturels et sociaux) puisque les handicaps sociaux culturels se pose aussi aux personnes en situation d'handicap. Nous sommes obligés d'élargir le concept francophone du handicap qui l'enferme dans des cadres qui ne correspondent pas à notre réalité. Ce projet aurait pour vocation à partir de la connaissance précise du handicap de développer les prises en charge ou les programmes d'éducation, de prévention qui soient en relation avec nos réalités.

Il y a beaucoup de choses qui se font en Martinique, souvent malheureusement de manière hasardeuse. Nous constatons qu'il y a un manque de formation du

personnel très spécifique, un manque de formation dans les institutions elles-mêmes et qui vont gérer la question du handicap comme si nous étions en France alors que nous avons des spécificités culturelles, qui méritent peut être d'être pris en compte.

Ce centre s'intègre aussi dans deux projets qui sont un centre de rééducation et un foyer d'accueil médicalisé. Se sont des projets expérimentaux sous la loi de 1983 qui vont permettre de faire de la recherche appliquée pour de nouvelles formes de prise en charge.

Nous nous apercevons aussi qu'en matière de prise en charge, il y a des travaux énormes à donner. On nous impose des formes de prise en charge et à côté de cela nous avons développé des formes de résistance. Nous avons aussi une identité culturelle qui nous permet de faire appel à d'autres formes de prise en charge et notamment en matière psychique (tout ce qui est santé mentale).

Nous pensons qu'il y a matière à aller chercher ailleurs les outils de prise en charge de la santé mentale. En Afrique ou au Canada, par exemple il y a un traitement de la question de la dépression qui est totalement autre que celle des pays francophones et qui serait bien pour nous d'étudier pour une adaptation et une application en Martinique.

Nous travaillons dans le secteur social qui est par lui même stigmatisé alors que pour nous, c'est un secteur de développement. Quand on parle de handicap on parle de matériels adaptés et on s'aperçoit que ce matériel est traité de façon restreinte alors qu'en Martinique nous pourrions développer un centre de recherche sur tout ce qui est ergonomie, hautes technologies, etc.

Sortir le secteur du handicap dans la vision du misérabilisme pour le ramener dans le secteur du développement économique, est aussi novateur. Nous voyons à partir de toutes les sources d'exclusion, des potentiels de développement économique novateurs extrêmement important, sur lesquels il serait bon de mettre un focus, dans cette période de revendications économiques et sociétales.

Notre association a mis en place une fédération puisque la problématique du travail en réseau en Martinique est à soulever. C'est pourquoi l'initiative de Ville caraïbe est fondamental pour nous c'est-à-dire la mise en réseau des compétences de manière cohérente. On ne peut pas développer de manière cohérente un secteur sans faire intervenir tous les secteurs qui fondent cette société ; Nous avons mis en place cette fédération pour travailler en transversalité avec tout l'existant.

**Participant :** J'aimerais savoir comment vous appréciez ce qui est fait sur le territoire aujourd'hui en matière d'accompagnement et de prise en charge de la population en situation de handicap ?



**Mylène POLOMACK :** Nous nous sommes intéressés dès le départ sur ce qui ce fait en réel en matière de prise en charge en Martinique, et évidemment nous ne sommes pas satisfaits car il y a des choses qui sont totalement incomplètes. Nous ne sommes pas satisfaits du parcours du combattant que nous devons menés en tant qu'association de victimes car il faut savoir qu'en général les associations sont composées de victimes au départ, qui finissent par devenir des professionnels de la question qu'ils portent. C'est pour cela que nous entrons dans un cadre de vie et il est très heureux que la Halde puisse exposer cette dynamique juridique qui pour nous est importante c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous passons dans une phase d'application de nos droits par la loi, puisque c'est très complexe de faire porter ses projets aux collectivités.

Nous sommes dans un système fermé qui restreint toute forme d'initiatives nouvelles. Nous avons donc eu l'idée de la mise en place d'un réseau qui serait un contre pouvoir. Chaque institution a son schéma et nous, nous avons besoin d'un plan de développement intègre de projection dans l'avenir, chiffré, avec une approche de l'ensemble des partenaires, avoir aussi une approche de développement économique et traiter maintenant la question sociale.

**Participant :** Vous avez parlé de spécificités de l'handicap chez nous qui n'est pas forcément pris en compte à cause du cloisonnement du système juridique français pouvez vous nous en dire plus ?

**Mylène POLOMACK :** Si on prend l'exemple de la dépression ou encore de la schizophrénie, etc. Il y a là des formes tout à fait spécifiques qui ne sont pas traitées de la même manière qu'en France hexagonale ou occidentale. Ces formes de dépression sont les conséquences d'un système historique et structurel. Monsieur Justin Daniel a relevé la question systémique et pour nous le système est aussi facteur de dépression.

Il faut donc repenser ce système global qui gère les affaires martiniquaises. Dans la prise en charge de la santé mentale, il y a une nécessité urgente d'évoquer d'autres formes de prise en charge. Puisque ce qui est appliqué aujourd'hui est basé essentiellement sur le corps, avec un système de médicalisation qui peut être extrêmement dangereux parce que parallèlement il va calmer des crises mais développer d'autres formes de pathologies et notamment la notion du crime.

Ce que nous avons constaté c'est que souvent les traitements des pathologies psychiques graves développent la notion du crime. En Afrique ou au Canada, il y a une autre approche qui est beaucoup moins violente et qui ne fait pas appel au décroisonnement du corps et de l'esprit. En Afrique par exemple, est pris en compte la dimension de l'être et va soigner à la fois le corps et l'esprit.

**Participant :** Dans cette première séance, je voulais porter à la connaissance de tous pour faire partenaires qu'il y a une étude commandée au CNRS qui s'appelle « Genres et violences à la Martinique », ce qui signifie qu'avant de partir dans des projets isolés il faudrait faire l'inventaire de ce qui existe pour pouvoir permettre ce partenariat souhaité.

**Justin DANIEL :** Cette étude on peut en parler ce matin juste pour dire qu'elle est en cours de finalisation dans le laboratoire auquel j'appartiens et qu'elle sera bientôt disponible.

**Participant :** Toujours sur la question de la spécificité, en matière de prise en charge du handicap il est vrai qu'il n'y a que cinq ans que l'évaluation existe en Martinique donc c'est très récent et on se rend compte qu'il y a beaucoup de chose à faire mais il y a déjà des choses qui sont faites (...). En matière d'insertion professionnelle par exemple, les entreprises ne sont pas équipées pour accueillir les personnes en situation d'handicap.

**Mylène POLOMACK:** Pour les enfants sourds et malentendants de la Martinique, il y a un véritable problème avec 80 % d'illettrisme et un taux d'addictologie très élevé. Cela signifie qu'il faut aussi parler des conséquences directes de la discrimination. En Martinique on a souvent l'impression qu'une personne en situation d'handicap ne peut accéder à un cycle supérieur et on veut toujours la réduire et ceci même dans les organismes de formation habilités. Il y a une vision qui va rétrograder la personne elle-même. Il y a un travail d'accessibilité aux études supérieures à mettre en place.

**Présentation de la HALDE, historique, critères, Bonnes pratiques, fonctionnement, mode de saisine (Délégation régionale) : Madame Jocelyne BRAILLON**

**La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004. Elle a fait suite à une directive européenne de 2000 qui imposait la mise en place d'organismes indépendants chargés de lutter contre les discriminations et pour l'égalité dans chaque Etat membre.**



Elle intervient à tous les niveaux.

► **Les critères :**

- Age
- Sexe
- Situation de famille
- Orientation sexuelle
- Mœurs
- Caractéristiques génétiques
- Appartenance ou non-appartenance,
- vraie ou supposée, à une ethnie, une

- nation, une race ou une religion
- Apparence physique
- Handicap
- État de santé
- État de grossesse
- Patronyme
- Opinions politiques
- Convictions religieuses
- Activités syndicales

La place qui a été donnée à la Halde dans ce séminaire, ne pouvait pas être mieux choisie parce que nous ouvrons une synthèse de tout ce qui a été dit ce matin, mais nous interviendrons plus dans l'aspect juridique et dans l'accompagnement juridique.

On ne compte plus les entreprises qui communiquent sur le terme de la diversité et de la lutte contre les discriminations (campagnes d'affichage, les bonnes pratiques, charte de la diversité, etc.). La mobilisation semble générale et pourtant la moitié des réclamations reçues en 2008 par la Halde porte comme l'année précédente sur l'emploi. L'emploi est au cœur des discriminations et à toutes les étapes de l'accès au stage au déroulement de carrière en passant par le recrutement, la formation.

On constate souvent que beaucoup de pratiques qui paraissent banales pour certains ne sont pas moins discriminatoires.

Ex. : Priorité de demande de stage ou emploi saisonnier donnée aux enfants des employés d'une entreprise ou d'une structure. Cette pratique joue au détriment des jeunes issus de milieux défavorisés disposant d'un capital relationnel limité pour lesquels l'obtention d'un stage est déterminante dans les premières étapes de leur parcours professionnel. Dès l'âge de 16 ans ou 18 ans, ils se sentent déjà exclus d'un système qui paraît normal pour beaucoup d'entre nous.

La question des discriminations doit être abordée de façon beaucoup plus approfondie car je ne pense pas que tous les citoyens soient au courant de la définition exacte de la discrimination et des différents critères discriminants. (cf. Définition et critères, plus haut).

La Halde est un organisme administratif qui agit au nom de l'Etat et dispose d'un réel pouvoir sans pour autant relevé du gouvernement.

En 2008, la Halde est montée en puissance, en témoigne le nombre de réclamations traitées ( 7 788 soit 25 % de plus qu'en 2007). Cette montée en puissance est accompagnée d'une reconnaissance de l'autorité morale et d'une croissance de ses pouvoirs qui lui permet de lutter de façon efficace contre les discriminations et de promouvoir l'égalité.

Cette reconnaissance a été possible par l'engagement et la compétence de ces agents (80 agents au siège à Paris et les délégués qui interviennent dans tous

les départements) mais aussi par une coopération prenant parfois la forme d'un partenariat avec les pouvoirs publics, l'autorité judiciaire, les associations, les administrations, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises.

Ces coopérations sont mises en oeuvre par la Halde dans le strict respect de son indépendance. Comme le disait Mme Polomack, il y a un travail de cohésion qui doit être fait car nous avons une mission commune qui est celle de lutter contre les discriminations et de diminuer de façon manifeste le nombre de discriminations dans notre département. Le séminaire de ce matin est une première étape dans le travail que nous aurons à effectuer dans ce sens. Nous devons travailler dans la transversalité et c'est en mettant en commun nos moyens que nous pourrons arriver à de réels résultats.

La mise en place des correspondant locaux qui normalement devrait couvrir tous les départements d'ici la fin 2009 permettra à la Halde d'être plus proche du terrain, plus humaine et d'apporter des solutions plus concrètes.

Mais nous sommes bien conscients que si le dépôt des plaintes et des réclamations reste un indicateur, il est loin de refléter la réalité. Personne ne peut croire que l'apparence physique ou le sexe ne joue un rôle lors du recrutement. Pourtant les victimes restent silencieuses et déposent peu de plaintes. Silencieux également, les salariés discriminés dans l'entreprise en raison de leur orientation sexuelle.

Un récent sondage du « CSA- Halde Santé» a permis de révéler que 8 % de Français soit quatre millions de personnes disent avoir été victimes de discriminations au cours des douze derniers mois. Les deux premiers motifs recensés sont l'âge et le sexe hors dans les réclamations que nous recevons ces deux motifs représentent chacun moins de 6 % des saisines cela signifie qu'il y a encore des critères de discrimination où les gens n'osent pas agir soit par ignorance, par pudeur ou encore par résignation, en se disant que c'est une pratique courante ( pourquoi agir et que pourront ils changer ? ). Il faut combattre cette manière de voir les choses.

Il faut que les personnes discriminées sachent qu'elles ont des structures capables de les aider pour leur permettre d'arriver au bout de leurs démarches et c'est notre rôle à tous. Notre société par sa diversité de lutte des actions contre les discriminations est en train d'ouvrir un œil attentif sur ces phénomènes car personne n'est à l'abri des accidents de santé, nous sommes tous potentiellement des discriminés.

## ► **Promotion de l'égalité**

La HALDE mène des actions pour promouvoir une réelle égalité des chances. Elle entreprend des actions de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité, la Halde a mis en place les bonnes pratiques c'est un registre d'expériences vécues par les entreprises qui sont insérées sur le site Internet de la Halde.

La HALDE mène aussi des actions de formation et d'information auprès des publics.

Je parlerais plus particulièrement de l'organisation de la Halde aujourd'hui, de façon que tout un chacun en sortant d'ici, sache quoi faire comment procéder pour arriver jusqu'à nous comment d'un point de départ du constat d'une discrimination, je peux en tant que discriminé arrivé à être reconnu dans mes droits.

### **Les missions de la Halde**

- Lutter contre les discriminations,
- Promouvoir l'égalité,
- Contribuer à la préparation et à la définition de la position française et participer à la représentation française dans les négociations internationales.

Au niveau international elle donne son avis au gouvernement dans les décisions qu'il pourrait prendre dans le cadre de la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité.

La Halde aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, et à les combattre. Elle conseille pour les démarches juridiques, et contribue à établir la preuve de la discrimination. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers. Elle peut exiger des documents et des preuves que la victime n'a pas pu obtenir, aller vérifier sur place et entendre des témoins.

La Halde si elle constate une discrimination peut se saisir d'office conformément à l'article 4 de la loi du 30 décembre 2004.

La HALDE aide à trouver une réponse adaptée :

- organiser une médiation pour trouver un accord ou saisir le procureur de la République en cas de discrimination avérée,
- obtenir une indemnisation, proposer une amende à celui qui a discriminé et déclencher un procès s'il refuse de les verser (transaction pénale),
- intervenir devant le juge si la victime décide d'aller au tribunal,
- rendre publique une pratique de discrimination.

La HALDE mène aussi des actions de communication et d'information auprès des publics pour assurer la promotion de l'égalité. A ce niveau elle a fait un travail important auprès des entreprises, des administrations, de l'Education Nationale, des Collectivités territoriales.

Au niveau de l'Education nationale elle a mis en place un module interactif intitulé « Lis learning » qui permet aux enseignants de former les élèves dans la lutte contre les discriminations.

En milieu scolaire, l'homosexualité est vécue de façon très dure chez les jeunes car ils se sentent exclus ce qui peut pour certains les mener à la tentative de suicide.

C'est dans ce sens que la Halde a mis en place ce module de formation de manière à ce que les jeunes prennent conscience de la notion de vivre ensemble, de l'acceptation des différences de l'autre et de la tolérance.

La Halde favorise la mise en œuvre des programmes de formation auprès des administrations, des entreprises, des collectivités. Elle identifie et promeut toute bonne pratique en matière d'égalité de chance et de traitement. Les bonnes pratiques sont identifiées par la Halde mais elles sont mises en valeur sur le site de la Halde ([halde.fr](http://halde.fr)).

Elle peut recommander toute modification législative ou réglementaire. Elle peut s'auto saisir en cas de constat d'une loi discriminatoire et demander une modification devant le Parlement (de même pour les règlements).

La Halde au niveau national est composée d'un Collège de 11 membres (Comité délibérant) qui prend les décisions de la Halde. Présidé par Louis Schweitzer qui décide des suites à donner aux réclamations et aux formules des recommandations. Lorsque nous recueillons des réclamations au niveau local elles sont remontées à la direction juridique de la Halde qui assure l'instruction approfondie de l'affaire confiée.

A côté du Collège, le Comité consultatif qui donne des avis au collège sur les différents dossiers qu'elle aura à mener, sur certaines affaires est composé de membres issus de la société civile qui interviennent pour apporter leurs avis.

A Paris au siège de la Halde, il y a 82 membres qui concourent de façon permanente au fonctionnement de l'organisation.

Au niveau régional, au 1<sup>er</sup> juin 2009, plus de 80 correspondants locaux sont installés dans 50 départements. Il est prévu que ces installations se fassent dans tous les départements de France. En Martinique nous venons d'être dotés de correspondants locaux : José NOSEL et moi-même Jocelyne BRAILLON. Nous avons été nommés en mai 2009. Nous n'avons pas encore de bureaux, l'ouverture officielle se fera en septembre 2009. Les réclamations peuvent tout de mêmes être prises en compte sur le site de la Halde grâce à une fiche de saisine. Il faut savoir que toutes les réclamations reçoivent une réponse de la Halde dans les jours qui viennent.

Les correspondants locaux sont des personnes expérimentées, bénévoles en charge d'accueillir les victimes de discriminations. Elles ont une formation, juridique et économique pour la plupart et reçoivent notamment une formation

de la Halde. Se sont souvent des personnes qui ont occupé des postes d'encadrement d'entreprises publiques ou privées ou qui occupent des postes d'enseignement, etc.

Il faut savoir que si votre cas ne relève pas de la compétence de la Halde, vous êtes réorientés soit vers un autre médiateur, soit vers une autre institution plus compétente.

### **Les modalités de saisine de la Halde**

Comment saisir la Halde :

- ▶ **Par écrit** : directement par des particuliers, par une association, un député. Aucune forme particulière n'est requise (voir exemple de courrier dans doc de travail : lien) ;
- ▶ **Par saisine sur internet** : [halde.fr](http://halde.fr) (possibilité d'avoir de la documentation sur la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, les actions que la Halde mène et toutes celles qu'elle envisage de mener).

Les associations déclarées depuis au moins cinq ans dont les statuts prévoient la lutte contre les discriminations peuvent saisir la Halde à condition d'avoir obtenu l'accord de la victime.

Si les personnes souhaitent obtenir des informations sur leurs droits, sur la loi française contre les discriminations sur la saisine de la haute autorité, elles peuvent contacter un conseiller d'information au : **08 1000 5000**.

Quelques données chiffrées sur l'action de la Halde :

Depuis sa création en 2004 et le début de ses activités en 2005 plus de vingt mille réclamations ont été enregistrées à la Halde. Une progression constante des saisines :

- 2005 : 1 410 saisines,
- 2006 : 4 058 saisines,
- 2007 : 6 222 saisines,
- 2008 : 7 788 saisines dont 917 pris en charge par les correspondants locaux. 58 % des réclamations sont formulées par des hommes (beaucoup de personnes et singulièrement des femmes ont un sentiment de résignation et refusent d'agir).

Les principaux domaines touchés par les discriminations :

- l'emploi : 50 %,
- la réglementation et le fonctionnement des services publics : 18 %,

- les biens et services : 13 %,
- le logement : 7 %,
- l'éducation : 5 %

Ils sont les principaux critères de discriminations, parmi les 18 critères comme :

- l'origine : 29 %
- la santé et le handicap : 21 %
- l'âge : 7 %
- les activités syndicales : 5 %
- le sexe : 4 %

Nous avons recensé quelques statistiques locales très récentes (6 premiers mois de l'année 2009).

4 226 réclamations ont été enregistrées depuis le début de l'année 2009 dont :

- la Guadeloupe : 19 réclamations, 10 hommes – 9 femmes
- la Martinique : 10 réclamations, 8 hommes – 2 femmes
- la Guyane : 5 réclamations, 4 hommes – 1 femme
- la Réunion : 21 13 hommes - 8 femmes

Les chiffres de la Réunion s'expliquent par le fait que les correspondants locaux y sont installés depuis le milieu de l'année 2008, contrairement aux autres départements et territoires d'Outre mer.

Il faut rappeler que ces chiffres ne reflètent pas la configuration de nos départements, je les donne à titre d'information.

Les réclamations par critères :

En Martinique sur les 10 réclamations recensées :

- L'origine : 5
- L'activité syndicale : 2
- Le sexe : 1
- L'opinion politique : 1
- Autres : 1

Que ce soit au niveau national ou régional c'est sur l'origine que porte l'essentiel des réclamations.

### **La nature des décisions :**

La HALDE aide à trouver une réponse adaptée :



- Organiser une médiation pour trouver un accord ou proposer une recommandation à une entreprise en lui disant de mettre un terme à ses pratiques discriminatoires,
- Saisir le procureur de la République en cas de discrimination avérée,
- Obtenir une indemnisation, proposer une amende à celui qui a discriminé et déclencher un procès s'il refuse de les verser (transaction pénale),
- Intervenir devant le juge si la victime décide d'aller au tribunal,
- Rendre publique une pratique de discrimination non suivie de faits au Journal Officiel.

### **Le suivi des délibérations :**

Depuis la création de la Halde, le Collège a rendu 1000 délibérations dont 278 en 2008. La Halde assure le suivi des recommandations et si elle estime que ces recommandations n'ont pas été suivies de faits, elle peut publier un rapport au Journal Officiel.

Lorsqu'elle produit des observations devant les juridictions, elle est suivie dans 80 % des cas et 98 % des transactions pénales aboutissent.

Nous sommes tous conscients qu'un arsenal législatif et réglementaire si complet et si contraignant soit-il, n'aura aucun effet, s'il ne trouve pas d'application concrètes.

Nous savons aussi que la lutte contre les discriminations ainsi qu'une réelle égalité des chances, tout au long de la vie, ne peuvent dépendre de l'action d'une minorité.

Il faut qu'il y ait une transversalité dans les différentes actions et une action commune pour aboutir à des résultats concrets. Elle implique un volontarisme des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, une mobilisation des administrations, des acteurs économiques et sociaux.

La crise économique que traverse le monde ne fait que renforcer la nécessité d'une mobilisation générale.

## **Présentation de l'action de l'ACSE (Agence de Cohésion Sociale et à l'Égalité des Chances) sur l'axe lutte contre les discriminations : Madame Laurence DELUGE**

### **Présentation**

L'ACSE qui est l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances a été créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances afin de renforcer l'action de l'État en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville et pour promouvoir l'égalité des chances.

Sur le département Martinique, nous avons deux territoires qui sont situés en géographie prioritaires de la politique de la ville : La ville de Fort-de-France et la ville du Lamentin. C'est la continuité des contrats de ville puisque l'ACSE a été créée à la fin des contrats de ville pour mener à bien les actions politique de la ville.

A ces principales missions vous avez une mission de transversalité qui est la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances. En 2008, la politique de la ville a connu une nouvelle dynamique puisque le Président de la République en février de cette année a fait une annonce sur la dynamique Espoir Banlieue. Il s'agit de mettre en place une série d'actions en faveur des banlieues et des territoires qui accusent un retard de développement.

Sur l'année 2009, vous avez des plans d'actions spécifiques qui ont été déclinés. Il s'agit de mettre en place de manière concrète ce plan Espoir Banlieue sur le territoire. Dans le cadre de la lutte contre les discriminations il y a une action qui est spécifique aux établissements scolaires qui a été menée en coordination avec le rectorat et l'agence nationale au niveau local pour permettre à des jeunes à travers le dispositif cordé de la réussite d'avoir accès à certains établissements scolaires dit « établissement élite » sur le plan national. Vous avez des cordées de la réussite qui ont été signées avec l'INSA (Institut National des Sciences Agronomiques) de Lyon et l'IEP (Institut d'Étude Politique) de Bordeaux.

Le périmètre d'intervention de l'ACSE a évolué puisqu'en 2009, suite aux décisions prises dans le cadre de la réorganisation des politiques publiques (RGPP), l'ACSE n'a plus compétence à intervenir sur la thématique de l'intégration des personnes immigrées. Cette compétence qui était exercée par l'ACSE sous la responsabilité du Ministère de l'Intégration est actuellement dévolue à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). C'est un opérateur unique chargé de renforcer les parcours d'intégration des personnes immigrées pendant les cinq premières années de leur présence sur le territoire français.

Sans vraiment lâcher la thématique de la lutte contre les discriminations l'ACSE s'est centrée sur des actions à travers des associations spécialisées. Tout ce qui est accès au droit, lutte contre les discriminations.

Dans le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations la production de changements des pratiques professionnelles est le cœur de métier de l'ACSE. Il est nécessaire pour nous, de définir quels changements sont recherchés et selon quels processus. Cela va nous conduire à vérifier que les politiques publiques et les actions accompagnées par l'ACSE travaillent à la réduction et à la prévention dans la lutte contre les discriminations.

Nous avons au niveau local soutenu quelques actions et nous allons mettre en place un plan d'accompagnement sur les années 2009 à 2011. Cela se déclinera sous la forme de séminaires avec trois principales actions :

- la mise en place de diagnostics territoriaux stratégiques,
- la formation des acteurs dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les discriminations
- le plan de prévention et de lutte contre les discriminations.

La mise en place de ces dispositifs se fera dans le cadre de la construction d'une stratégie locale de prévention et de lutte contre les discriminations.

► **Les diagnostics territoriaux stratégiques** : il s'agira de mettre en place une actualisation des données, un ciblage plus fin des territoires et une objectivation des situations ce qui nous permettra d'aborder des thématiques peu traitées dans la lutte contre les discriminations correspondant à des préoccupations des services de l'Etat et des élus locaux.

Ce sera aussi mettre en place un diagnostic de territoire qui permettra de faire remonter l'ensemble des revendications ou autres en matière de lutte contre les discriminations ; Un travail de partenariat entre les services de l'Etat et les élus locaux.

► **La formation des acteurs de prévention** : Il est logique d'avoir accès à cette formation puisque comme vous avez pu le voir durant les différents exposés de ce matin, la lutte contre les discriminations touche des thématiques diverses et variées. Il sera nécessaire de faire un point sur ce qu'on entend par discrimination et former les acteurs à cette lutte contre les discriminations. Se sera fait en partenariat avec les instances qui sont sur le territoire et notamment la Halde qui est notre partenaire privilégié.

► **Des plans territoriaux d'intervention** : Une fois que l'on aura fait ce diagnostic d'intervention, il nous sera possible de mettre en place des plans d'intervention de façon à ce que la réalité de la discrimination sur le territoire martiniquais soit quelque chose de vraiment actif et mettre alors en place, des stratégies locales d'intervention sur cette thématique.

## ECHANGES

**Participant :** Quels sont les modalités de partenariats ? Quelle est la manière d'agir sur un petit département comme le notre entre ces institutions ?

**Laurence DELUGE :** Effectivement, nous sommes deux institutions qui concourent au même objectif qui est celui de la lutte contre les discriminations, sauf que l'ACSE va l'appréhender par des actions de terrain. Les relais principaux seront les associations qui sont sur le terrain et qui savent éventuellement apporter des réponses. Nous travaillons avec le SAIFI, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits ce qui nous permet d'avoir des statistiques sur cette thématique. La Halde travaille davantage avec le particulier et a pour mission de diffuser les informations sur les possibilités d'instruction des dossiers.

**Jocelyne BRAILLON ( La Halde ) :** La Halde a une importante mission juridique, elle intervient dans la prévention, dans l'instruction voire même jusqu'à la présentation en justice. Elle est près du réclamant. Elle a cette mission d'accompagnement à remplir, du début de la procédure jusqu'à la fin de celle-ci en passant par la médiation et les transactions pénales mais aussi la transmission au procureur devant les autorités judiciaires. L'ACSE est donc surtout dans la prévention et nous dans l'aspect juridique également.

Nous avons une direction juridique à Paris composée de 40 personnes dont 20 juristes répartis dans différents pôles. Les dossiers sont instruits par le service juridique qui se trouve à Paris.

**Justin DANIEL :** Il faudrait préciser que se sont deux institutions de nature juridique différente ; La Halde est une Haute autorité indépendante, ce qui a une signification dans le droit public français ; L'ACSE est un établissement public chargé de mettre en place des politiques publiques.

**Participant (La Halde) :** D'ici la fin 2009, la Halde aura la possibilité de faire des interventions inopinées dans les entreprises et la transaction pénale qui lui a été attribuée par la loi de 2006 est déjà un signe révélateur de la montée en puissance de cette autorité mais aussi de ses pouvoirs.

**Colette CESAIRE (ANVP) :** Je voyais une autre cause à la non réclamation, que celle donnée par la Halde. Je pense qu'il y a des discriminations avouables et d'autres non avouables en ce sens que la réclamation pour certaines catégories de discrimination peut simplement agrandir le cercle de la connaissance, de son état. A partir du moment qu'on met son état sur la place publique cela peut provoquer des suppléments de discriminations qui peuvent empêcher de vivre. C'est le vécu que nous pouvons avoir en tant qu'accompagnant dans les associations. Est ce qu'il est possible par l'un ou l'autre de ces organismes de recenser ces discriminations sans réclamations ?

**Jocelyne BRAILLON ( La Halde) :** Les études sont faites à partir des réclamations cependant il y a une étude qui a été faite par le CSA OIT avec la Halde au niveau national. Je vous ai évoqué les chiffres du sondage qui a été fait en mars 2009, se sont des personnes qui sont victimes de discriminations mais qui n'ont pas fait de réclamations.

**Participante :** Je reviens sur les 58 % par rapport aux chiffres que vous avez présentés on s'est rendu compte qu'il y a plus d'hommes. Pourrait-on dire que la discrimination est plus « vicieuse » pour les femmes ? Vous avez parlé aussi de discrimination indirecte est ce qu'on peut imaginer cela. Comment faites vous pour apprécier la discrimination faite sur la couleur de la peau, quelle preuve peut-on apporter ?

**Jocelyne BRAILLON :** C'est là toute la difficulté de la démarche et c'est la raison pour laquelle les personnes discriminées n'osent pas se plaindre car elles se disent qu'il y aura des difficultés à fournir des preuves.

**José NOSEL (la Halde) :** Il existe un dispositif d'aménagement de la preuve c'est-à-dire que la victime doit prouver qu'elle est discriminée avec un critère évoqué mais il est possible de demander au mis en cause c'est-à-dire la personne qui discrimine de prouver qu'elle n'a pas discriminé et qu'elle s'est appuyé sur des critères objectifs, qu'elle n'a pas eu l'intention de !

La Halde peut aller vérifier dans les documents par exemple la publication du poste d'emploi si il y a un élément discriminatoire dans la présentation du poste. Par conséquent tout cela pourra être vérifié.

Je réponds à Madame POLOMACK, il y a véritablement un pouvoir et une disposition d'instruction de la Halde qui peut se faire à plusieurs degrés. D'abord quand le réclamant s'adresse à la Halde comme on vous l'a dit vous pouvez le faire par tout moyen (mail, courrier, site Internet, 088 5000), vous aurez une réponse mais au niveau du correspondant il y a d'abord une identification de la discrimination et si l'affaire peut se régler localement par le concours du correspondant local et bien cela peut se faire. C'est ce que la Halde appelle les bons offices.

On peut proposer également une médiation ou une recommandation au niveau de l'entreprise, la transaction pénale sous forme d'amende ou de réparation. On le soumet pour homologation au Procureur de la République, une délibération des instances nationales de la Halde.

S'il y a une procédure pénale qui est engagée la Halde ne peut continuer sauf accord du procureur de la République. Je dis bien si il y a une procédure pénale qui est engagée car il n'y a pas que la Halde qui s'occupe de discriminations, les textes de lois et les instances compétentes peuvent traiter les questions de discrimination comme les délits (Inspection du travail, etc.). Les associations peuvent avoir un rôle déterminant elles sont appelées à connaître des situations de discrimination sur le terrain, il faut qu'elles s'adressent aux autorités compétentes. Elles serviront de relais et l'opération peut se poursuivre et aller jusqu'au pénal pour sanctionner le discriminant.

**Philippe YERRO** : Est ce que solliciter la Halde demande d'ester en justice auparavant ?

**José NOSEL** : C'est précisément l'intérêt de la saisine de la Halde c'est qu'elle peut éviter une instance en justice parce qu'il y a toutes les procédures que j'ai indiqué (médiation, transaction, etc.). Pour palier le fait que les gens ne veulent pas aller en justice la Halde à la possibilité de faire de la publicité sur les décisions prises tout au long de la procédure, ce qui n'est guère apprécié des discriminants.

**Philippe YERRO** : Puisque la Halde a un droit d'auto saisine comptez vous vous autosaisir des déclarations de Mr H. Despointes ?

**José NOSEL** : Non car il y a déjà une procédure pénale engagée et lorsqu'il y a une procédure pénale nous ne pouvons intervenir sauf accord éventuellement du Procureur qui trouverait un intérêt à ce qu'il y ait une délibération de la Halde.

**Philippe YERRO** : Je reformule ma question est ce que la situation martiniquaise justifie que la Halde s'autosaisisse d'une situation structurelle ?

**Catherine ANNEVILLE ( La Halde)** : Dans le cas que vous avez cité (Mr Yerro) je ne pense pas qu'il faille parler de discrimination, c'est de l'incitation à la haine raciale, il faut bien rester dans le cadre des 18 critères qui sont prévus par la loi ce qui ne veut pas dire que cette attitude ne sera pas sanctionnée pénalement mais nous sortons du cadre des discriminations.

**Participant** : Est ce qu'il y a un lien entre la Halde et l'INAVEM (Institut National d'Aide aux victimes et de Médiation) ?

**José NOSEL** : Il n'y a pas de convention à notre connaissance mais lors de notre formation nous avons reçu une psychologue qui travaille dans cette structure et nous avons bien compris que les gens que nous recevons sont des victimes et par conséquent si nous n'avons pas des compétences d'assistant sociaux, il nous faudra probablement faire un partenariat très proche avec ces personnes qui s'occupent d'aide aux victimes.

**Participant** : D'où la question de l'indépendance de la Halde, à mon avis à partir du moment où vous allez signer une convention avec l'INAVEM qui a des critères très précis de victimes et qui est complètement sous la tutelle de l'Etat, je suis curieuse de savoir comment vous allez travailler.

**José NOSEL** : J'interviens aussi en tant qu'enseignant de droit public, la Halde est une haute autorité administrative indépendante. Il y a des autorités administratives indépendantes en France (CSA, CNIL, l'ADOPI, etc.). Il se trouve que ces autorités peuvent mettre en cause l'Etat et il arrive parfois que la Halde ait mis en cause des Préfets. Par conséquent la Halde peut très bien si elle le veut se comporter de façon indépendante vis-à-vis de l'Etat et passer des partenariats avec d'autres partenaires.

**Justin DANIEL** : Il y a un paradoxe, l'indépendance ne dit pas qu'il y ait indépendance du point de vue organique.

**Participant :** Je voudrais savoir si une association qui se sent discriminée dans ses fonctions d'accompagnement et dans ses missions, de manière récurrente, par des partenaires qui peuvent être institutionnels, peut saisir la Halde ?

**José NOSEL :** Toute personne peut saisir la Halde qu'elle soit physique ou morale.

...

**Justin DANIEL :** Nous avons eu des échanges extrêmement intéressants ce matin, j'ai appris pour ma part beaucoup de choses. Il s'agissait d'ouvrir un chantier pour les acteurs de ces questions qui tournent autour de la lutte contre les discriminations. Je propose que le Centre de ressources organise d'autres travaux par thématique et puisse creuser certains champs de manière opérationnelle.

Fin des travaux et remerciements